

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2022

Nombre de Conseillers : 45
En exercice : 45
Présents : 27
Pouvoirs : 10
Votants : 37

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 08/09/2022

Le 15 Septembre 2022, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Christine FORNES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Delphine PICHOURON, Michèle NUGUET, Jean-François CHANTELOUBE, Bruno HENRY, Gabriel AUMONIER, Valérie BOYER, Vincent LAUTIER, Nathalie TISSERAND, Fabien BIHLER, Marcel BABAD, Jean-Jacques DUMONT, Catherine VIGNON, Frédéric VALLOS, Corinne MARTIN GAJAC, Stéphane BERTHOMIEU, Gilles GARNIER, Brigitte KLEIN, Armand CHAUMONT, Marc PECHOUX, Patrick CHARRONDIERE, Jacques CORMORECHE, Nicole DUGELAY, Gaëlle LICHTLE, Richard SIMMINI.

Absents excusés : Stéphanie PALLIER, Carole DEMANGE, Patrick NABETH, Cécile BAUDOUX, Bernard REY, Emmanuelle CARGNELLI, Ingrid BESSON, Pierre ROSET (pouvoir à Christine FORNES), Richard PACCAUD (pouvoir à Gilles GARNIER), Gérard PORRETI (pouvoir à Stéphane BERTHOMIEU), Anne-Marie DEGUEURCE, Carole BONTEMPS-HESIN (pouvoir à Marcel BABAD), Didier ALBAN (pouvoir à Armand CHAUMONT), Sylvie PERMEZEL (pouvoir à Valérie BOYER), Laëtitia BORDELIER (pouvoir à Richard SIMMINI), Amina LEGHNIDER (pouvoir à Patrick CHARRONDIERE), David POMMIER (pouvoir à Michèle NUGUET), Emilie BERTHOMON (pouvoir à Brigitte KLEIN).

Secrétaire de séance : Brigitte KLEIN.

OBJET : FINANCES - Budget PRINCIPAL 2022 - Décision modificative n°2

M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice-Président chargé des finances, présente la proposition de décision modificative n°2 du Budget PRINCIPAL 2022 qui s'équilibre :

- | | |
|---|-------------|
| • en section de fonctionnement (dépenses et recettes) | 75 012,37 € |
| • en section d'investissement (dépenses et recettes) | 0,00 € |

Cette décision modificative permet :

En fonctionnement :

- De régulariser les charges transférées de 2021 en 2022 qui ne donneront pas lieu à mandats en 2022 pour un montant de 47 012,37€ : provision en dépenses aux comptes 611, 617, 6135, 6156, 6184, 6226, 6232, 6237, 6281, 6282, 60611, 60612, 60631, 61521, 61551, 61522 et en recettes au compte 7718 « autres produits exceptionnels sur opération de gestion ».
- De provisionner le compte 6865 « Dotation aux provisions pour risques et charges financiers » d'un montant de 28 000€ afin de couvrir la garantie d'emprunt accordée par la CCDSV au profit du SIEA : 2.93% de l'annuité sur 20M€ sur 30 ans et 1 mois taux fixe 2,49% + commission 0.10% du contrat de prêt (27 897€/an). Cette écriture est équilibrée par une provision au compte 7868 « Reprises sur provisions pour risques et charges financiers » du même montant.
- De modifier l'imputation des crédits prévus pour le reversement de la part de taxe de séjour au profit du Département de l'Ain (10%) prévus au budget au compte 678 « autres charges exceptionnelles (taxe de séjour) » et de les imputés sur le compte 7398 « Reversement,

Accusé de réception en préfecture
001-200042497-20220915-20220123-DL
Reçu le 21/09/2022

et prélèvements divers (taxe de séjour) » pour un montant de 7000€. Une augmentation de crédits est réalisée sur le compte 7398 de + 3000,00€ pour faire face à la dépense. L'équilibre de cette écriture se fait grâce à une diminution du compte 022 « Dépenses imprévues » de - 3000,00€.

En investissement :

- De régulariser deux dépenses comptabilisées à tort dans le FCVTA de 2022 que la CCDSV doit rembourser à l'Etat (ces dépenses ont été annulées), par une provision en dépenses d'investissement au compte 10222 « FCTVA » d'un montant de 5 249,54€, cette écriture est équilibrée par une réduction des crédits du compte 020 « Dépenses imprévues » du même montant.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 01/09/2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

✓ **D'ADOPTER** la décision modificative n° 2 du Budget PRINCIPAL 2022 suivante :

D/R	n° op.	n° chap	n° cpte	n° service	FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Observations
					Libellés	Modification de crédits	modification de crédits	
D		011	611	01	Contrats de prestation de service..	2 578,37		Régularisation des charges transférées 2021 non soldées en 2022
D		011	617	01	Etudes et recherches	450,00		
D		011	6135	01	Locations mobilières	384,60		
D		011	6156	01	Maintenance	2 344,99		
D		011	6184	01	Versement aux organismes de formation	200,00		
D		011	6226	01	Honoraires	1 500,00		
D		011	6232	01	Fêtes et cérémonies	1 591,31		
D		011	6237	01	Publications	550,00		
D		011	6281	01	Concours divers (cotisations)	100,00		
D		011	6282	01	Frais de gardiennage	184,77		
D		011	60611	01	Eau et assainissement	8 739,45		
D		011	60612	01	Energie électricité	12 110,88		
D		011	60631	01	Fournitures d'entretien	49,52		
D		011	61521	01	Entretien de terrain	5 780,01		
D		011	61551	01	Entretien matériel roulant	103,96		
D		011	615221	01	Entretien réparation bâtiments publics	10 344,51		
R		77	7718	01	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		47 012,37	
D		68	6865	01	Dotation aux provisions pour risques et charges financières	28 000,00		Provision pour couvrir la garantie d'emprunt accordée par la CCDSV au profit du SIEA
R		78	7865	01	Reprises sur provisions pour risques et charges financières		28 000,00	Reprise de la provision pour garantie d'emprunt
D		67	678	9503	Autres charges exceptionnelles - Taxe de séjour	-7 000,00		Changement d'imputation et augmentations des crédits pour les reversements de la taxe de séjour au Département de l'Ain (2022 + régularisation années antérieures)
D		014	7398	9503	Reversement restitutions et prélèvement divers - Taxe de séjour	10 000,00		
D		022	022	01	Dépenses Imprévues	-3 000,00		
					TOTAL	75 012,37	75 012,37	

					INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	
D/R	n° op.	n° chap	n° cpte	n° service	Libellés	Modification de crédits	Modification de crédits	Observations
D		10	10222	01	FCTVA	5 249,54		Régularisation FCTVA perçu à tort sur des dépenses qui ont été annulées en 2022
D		020	020	01	Dépenses Imprévues	-5 249,54		Equilibre budgétaire
					TOTAL	0,00	0,00	

A Trévoux, le 15/09/2022

La Secrétaire de séance

Brigitte KLEIN




Affichage électronique le :

21 SEP. 2022

Le Président,

Marc PECHOUX




Accusé de réception en préfecture
001-200042497-20220915-2022C123-DE
Reçu le 21/09/2022